



BUREAU EXECUTIF

Réunion du 5 janvier 2017

PROCES VERBAL

Présidence : David LAPPARTIENT

Membres présents :

Patrice ROY, Pierre POUYET, Henri LAFARGUE, Sylvain DUPLOYER, Ludovic SYLVESTRE, Michel BERGEAT.

Membre(s) absent(e)s excusé(e)s :

Laurence LEMBOUCHER, Eric JACOTE.

Invités : Marc MADIOT, Président de la LNC ; Christian ANTOUNE, Commissaire aux comptes.

Invité excusé : Armand MEGRET, Médecin fédéral national.

Assistent également à la réunion :

Arnaud COURTIER, Directeur général ;
Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président et du Directeur général ;
Anne LEPAGE, Responsable de la Direction des activités sportives ;
Vincent JACQUET, Directeur technique national ;
Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ;
Jean-Jacques FRINOT, Chargé de missions auprès de la direction générale ;
Claire GUILLEMAIN, Responsable des ressources humaines ;
Thierry BONVARLET, Directeur comptabilité et finances.

La séance est ouverte à 9 h 00'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres. Il présente ses vœux pour la nouvelle année aux membres actuels du Bureau exécutif ainsi qu'à ceux de la future nouvelle équipe dirigeante de la FFC. Il adresse également ses vœux à l'ensemble du cyclisme français et émet le souhait de voir celui-ci conserver le premier rang mondial en 2017.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2016

Après prise en compte des remarques formulées par Henri LAFARGUE et Sylvain DUPLOYER, le procès-verbal est adopté.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Performance réalisée par Rober MARCHAND

Le Président fait part de son admiration par rapport à la performance réalisée le 4 janvier 2017 par Rober MARCHAND sur la piste du vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, où celui-ci a couvert la distance de 22,547 km dans l'heure. Il souligne l'engouement extraordinaire suscité par cet homme âgé de 105 ans.

2. Naissance

David LAPPARTIENT annonce la naissance de Marius GUIBOREL (29 décembre 2016), deuxième fils de Julien et petit-fils de Jean-François GUIBOREL. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations aux parents et grands-parents du nouveau-né.

3. Décès

David LAPPARTIENT déplore le décès accidentel récent d'Etienne FABRE, jeune espoir du cyclisme français. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances à ses parents, à sa famille et à ses amis.

4. Statistiques des licences

Le Président commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 décembre 2016 et 2015. 58.913 licences ont été délivrées à la date du 31 décembre 2016. Il souligne les progressions par disciplines : 49,48% pour le BMX, 20,59% pour le VTT et 14,08% pour le cyclisme traditionnel.

5. Conseil national des Présidents de comités régionaux

David LAPPARTIENT rappelle les principaux sujets évoqués lors du Conseil national des Présidents de comités régionaux organisé les 25 et 26 novembre 2016.

6. Noël des enfants du personnel du siège fédéral

Le Président annonce que la fête dédiée aux enfants du personnel du siège fédéral a été organisée le samedi 10 décembre 2016 dans le salon olympique du vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

7. Réunion du personnel fédéral

David LAPPARTIENT rend compte de la soirée récréative organisée le 14 décembre 2016 à l'initiative du personnel fédéral. Il mentionne que 45 personnes ont participé à celle-ci.

8. Réunion organisée au siège du CNDS

Le Président invite Arnaud COURTIER à rendre compte de la réunion organisée le 14 décembre 2016 au siège du CNDS. Le Directeur général explique que cette réunion rassemblait les représentants des fédérations sportives nationales ayant organisé récemment de grandes manifestations internationales. L'objectif était de confronter les expériences et d'analyser les difficultés rencontrées. Après quoi, David LAPPARTIENT mentionne que la FFC a reçu récemment une subvention de 100 K€ de la part du CNDS, dans le cadre des événements internationaux organisés en 2016.

9. Relations entre la FFC et la société « Univers paie »

Le Président rend compte d'une réunion organisée le 15 décembre 2016. Il précise qu'à cette occasion, Ludovic SYLVESTRE et Arnaud COURTIER ont exprimé leur désagrément au représentant de la société « Univers paie », prestataire de services de la FFC en matière de traitement des salaires. Il invite Ludovic SYLVESTRE à rendre compte des échanges entre les deux parties.

10. Cérémonie des vœux au personnel du siège fédéral

David LAPPARTIENT rend compte de la cérémonie organisée le 4 janvier 2017, au cours de laquelle il a présenté pour la dernière fois ses vœux aux membres du personnel fédéral en sa qualité de Président de la FFC. Il affirme que celle-ci lui a procuré des émotions particulières.

11. Championnats de France de cyclo-cross 2017 à Lanarvily (Bretagne)

Le Président annonce l'organisation des championnats de France de cyclo-cross programmés à Lanarvily, les 7 et 8 janvier.

12. Elections de deux nouveaux Présidents de comités régionaux

David LAPPARTIENT rend compte des élections récentes de deux nouveaux Présidents de comités régionaux : Vincent DEDIEUX en Aquitaine et Gilles GIRARDOT en Midi-Pyrénées. Le Président et les membres du Bureau exécutif adressent leurs félicitations aux nouveaux élus.

13. Modalités d'élection au sein de la commission des athlètes de l'UCI

David LAPPARTIENT informe les membres que l'Union Cycliste Internationale a décidé d'élargir la représentativité de sa commission des athlètes en l'ouvrant à deux représentants (un homme et une femme) de chacune des disciplines du cyclisme. De ce fait, l'égalité entre les genres va être étendue au cyclo-cross, au trial et au cyclisme en salle. La première discipline à renouveler ses membres sera le cyclo-cross, à l'occasion des championnats du monde organisés les 28 et 29 janvier 2017 à Bieles (Luxembourg). Après quoi, il invite le Directeur technique national à relayer ces informations auprès des athlètes français et émet le souhait que la France soit bien représentée au sein de cette commission des athlètes de l'UCI.

14. Renouvellement de la commission des athlètes de haut niveau du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Le Président annonce que le Comité National Olympique et Sportif Français a ouvert le processus de renouvellement des membres de sa commission des athlètes de haut niveau. Il précise que l'appel aux candidatures sera réalisé sur la période comprise entre le 10 janvier et le 10 février 2017. Il invite le Directeur technique national à rendre compte des conditions d'éligibilité. A ce sujet, Vincent JACQUET communique des informations relatives à la composition de cette commission : 28 athlètes élus issus des fédérations olympiques d'été, 3 athlètes élus issus des fédérations olympiques d'hiver, 2 athlètes cooptés issus du comité paralympique et sportif français, d'athlètes cooptés par le Conseil d'administration du CNOSF (12 au maximum), d'athlètes issus des nouveaux sports olympiques pour l'olympiade en cours spécialement cooptés par le Conseil d'administration du CNOSF (dans la limite de deux par sport, un titulaire et un suppléant de sexes opposés), de membres de droit. Deux co-présidents (un homme et une femme) seront élus pour une durée de 4 ans par les membres de la commission. Ces deux sportifs nécessairement olympiens ayant participé aux Jeux Olympiques depuis 2008 seront candidats au Conseil d'administration du CNOSF, où ils disposeront de deux sièges.

Après quoi, le Directeur technique national annonce aux membres qu'il a préparé un mail d'information destiné aux derniers sélectionnés français aux Jeux Olympiques d'été organisés depuis ceux de 2008, du fait que les candidatures doivent émaner directement d'une démarche individuelle des éventuels candidats.

15. Signature prochaine d'une convention ente la FFC et l'UNSS (Union nationale du sport scolaire)

David LAPPARTIENT annonce que la convention liant la FFC et l'UNSS sera signée le vendredi 20 janvier 2017.

16. Convention d'objectifs ente la FFC et son ministère de tutelle

Le Président informe les membres que la réunion, plusieurs fois reportée, est nouvellement programmée pour le jeudi 2 février 2017. Il invite le Directeur technique national à apporter des précisions sur les modalités de paiement de la subvention allouée à la FFC au titre de l'année 2017.

17. Remise de la médaille d'or de la FFC

David LAPPARTIENT informe les membres que le vendredi 3 février 2017, il remettra la médaille d'or de la FFC à MM. Michel LAUGIER, Président de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ; Robert CADALBERT, ancien Président de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ; Yves MACHEBOEUF, ancien Vice-Président de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il précise que la cérémonie se déroulera dans le salon olympique du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines et qu'elle a pour objectif de remercier officiellement trois élus qui ont œuvré collectivement et énergiquement pendant de longues années à ses côtés pour la réalisation du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

18. Championnats de France des comités régionaux 2016

Le Président annonce et commente les résultats définitifs. Au classement général de l'ensemble des disciplines, Rhône-Alpes s'impose devant la Bretagne et l'Île-de-France. Voir l'ensemble du classement en annexe 1.

19. Homologation d'un record de France de l'heure

Le Secrétaire Général propose l'homologation d'un record de France établi par Gilbert DROUILLARD dans la catégorie d'âges 85-89 ans, le 8 octobre 2016 sur la piste du vélodrome de Bordeaux. Gilbert DROUILLARD a couvert la distance de 34,095 kilomètres en une heure. Le record précédent était détenu par Gérard MAUGIN (32,191 kilomètres). Après s'être assuré que le rapport de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage) confirmait l'absence de substance interdite dans les analyses effectuées à l'issue du contrôle réglementaire, le Bureau exécutif entérine, à l'unanimité, ce nouveau record de France.

20. Convention annuelle d'honoraires entre la FFC et Maître Paul MAURIAC

Le Président présente le projet de convention pour l'année 2017. Après quoi, il propose aux membres de l'autoriser à signer cette convention. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Candidatures françaises pour le prochain Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme

David LAPPARTIENT invite les membres à approuver les candidatures françaises pour les élections organisées lors du prochain Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme, programmé à Bruxelles le 5 mars 2017. Il annonce qu'il sera candidat à sa propre succession pour le poste de Président de l'UEC. Il propose ensuite la candidature de Michel CALLOT comme délégué votant représentant la France parmi le collège des 45 délégués pouvant voter lors du Congrès de l'Union Cycliste Internationale. A l'unanimité de ses membres, le Bureau exécutif entérine les candidatures de David LAPPARTIENT et Michel CALLOT.

Le Président demande au Secrétaire Général de transmettre cette décision, par courrier, au Secrétaire Général de l'Union Européenne de Cyclisme.

IV. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU PRÉSIDENT DE LA LNC

1. Intervention du Président de la LNC

Le Président donne la parole à Marc MADIOT.

1.1. Séminaire de l'UCI World Tour

Le Président de la LNC rend compte de ce séminaire organisé les 6 et 7 décembre 2016 à Majorque. Il déplore l'impossibilité de poser des questions à l'issue des exposés présentés. Il affirme : « *On ne sait pas où va le cyclisme mondial au cours des prochaines semaines. Ce constat est catastrophique car il ne s'est rien passé au cours de ce séminaire et on a rien appris.* »

1.2. Procédure devant le TAS

Marc MADIOT annonce que la LNC a engagé une procédure devant le TAS (Tribunal arbitral du sport) à l'encontre de l'Union Cycliste Internationale.

1.3. Réélection au sein de la LNC

Marc MADIOT annonce que lors de la dernière assemblée générale de la LNC, il a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans. Il précise que Nicolas ROUGERON et Marc FAYET ont été élus représentants de la LNC au sein du Conseil fédéral de la FFC.

1.4. Relations entre la LNC et l'organisateur de l'épreuve « La Méditerranéenne »

Le Président de la LNC rend compte des difficultés récurrentes entre la LNC et l'organisateur de « La Méditerranéenne », cette fois dans le cadre de l'édition 2017 de cette épreuve. Il précise que le Directeur de la LNC a effectué une demande pour obtenir le budget prévisionnel de cette épreuve avant le 10 janvier 2017.

1.5. Déplacement de Marc MADIOT à Cholet

Marc MADIOT évoque les difficultés entre le comité d'organisation de l'épreuve « Cholet – Pays de Loire » et la mairie de Cholet. Il annonce qu'il se rendra dans cette ville pour participer à une réunion programmée le 6 janvier 2016.

1.6. Intervention du Président de la FFC

David LAPPARTIENT annonce qu'en sa qualité de Président du Conseil du cyclisme professionnel, il a co-signé un courrier avec Tom VANDAMME, Président de la commission route de l'UCI, adressé au Président de l'Union Cycliste Internationale afin d'exprimer leur mécontentement sur la manière dont s'est déroulé le séminaire de l'UCI World Tour. Il affirme également que l'UCI devrait organiser au moins une fois par an, une rencontre avec les principaux partenaires financiers des plus grandes équipes cyclistes professionnelles.

2. Intervention du Directeur technique national

Le Président donne la parole à Vincent JACQUET.

2.1. Représentant des athlètes au sein des commissions des athlètes du CNOSF et de l'UCI

Le Directeur technique national mentionne les informations communiquées aux athlètes concernés.

2.2. Dossiers à préparer

Vincent JACQUET communique des informations relatives à quelques dossiers à préparer et notamment sur celui concernant des actions entreprises en collaboration avec des fédérations sportives francophones.

2.3. Réalisation d'une convention entre la FFC et l'UNSS

Le Directeur technique national annonce la signature d'une convention entre la FFC et l'UNSS, programmée le 20 janvier 2017 au siège de la FFC. Au cours de la même journée, 2.500 enfants participeront à un rassemblement co-organisé par la FFC, « Vélopolis » et l'UNSS sur le site de la base de loisirs et du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2.4. Activités des équipes de France

Vincent JACQUET évoque les prochains championnats du monde de cyclo-cross et les manches de la Coupe du monde sur piste programmées à Cali (Colombie) puis Los-Angeles (USA). Il mentionne également l'organisation de stages programmés en janvier 2017 dans la vallée de La Maurienne.

2.5. Regroupement des kinésithérapeutes des équipes de France

Le Directeur technique national fait part de l'organisation, par le secteur médical et paramédical de la FFC, d'un regroupement des kinésithérapeutes des équipes de France. Il précise que celui-ci aura lieu les 26 et 27 janvier 2017 au siège fédéral et sera piloté par Jacky MAILLOT et Samuel ROCES.

V. RAPPROCHEMENT BUDGETAIRE REALISE AU 31 OCTOBRE 2016

1. Présentation par le Trésorier Général

David LAPPARTIENT donne la parole au Trésorier Général. Pierre POUYET explique qu'il n'est pas en mesure de fournir des éléments définitifs et que le résultat net comptable sera positif et se situera entre 0 et 50 K€.

2. Analyse présentée par le commissaire aux comptes

M. ANTOUNE annonce aux membres qu'un audit sur la fonction sociale au sein de la FFC a été réalisé en plus des prestations habituellement effectuées. Puis il rend compte des quatre journées d'audit déjà réalisées sur les comptes par son équipe. Il déclare que 55% des comptes ont déjà été contrôlés et que le travail de vérification va se poursuivre. Il mentionne notamment qu'il est opportun de provisionner le montant de l'impôt CFE (Contribution foncière des entreprises). Il déclare que le suivi des mises en recouvrement s'est amélioré et souligne un bon suivi des conventions de remboursement entre la FFC et ses comités régionaux débiteurs.

3. Intervention du Président

David LAPPARTIENT prend acte que des écritures comptables doivent encore être réalisées et propose aux membres d'organiser un vote électronique pour approuver les comptes quand ceux-ci seront définitivement arrêtés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande ensuite au Directeur comptable et financier que toutes les annexes soient prêtes pour une mise à disposition des membres du Conseil fédéral en amont de la prochaine séance de celui-ci, programmée les 3 et 4 février 2017.

VI. PROJET DE BUDGET 2017

Le Président rend compte de la réunion de la commission des finances tenue le 4 janvier 2017. Après avoir notamment mentionné une hausse sensible du contrat global d'assurance, David LAPPARTIENT cède la parole au Trésorier Général. Pierre POUYET commente les grandes lignes de ce projet.

Suite aux interventions de Michel BERGEAT et Henri LAFARGUE au sujet d'une baisse d'investissement des projets informatiques en cours, le Président propose que le Directeur général étudie ce point. Il sollicite également un mandat auprès du Bureau exécutif pour que le Président et le Trésorier Général puissent adopter le projet de budget après apport des corrections indispensables. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission du BMX

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission

1.1. Championnats de France et d'Europe 2017

Le Président de la commission rend compte de l'évolution du dossier pour une organisation à Bordeaux. Il fait part de son souhait d'organiser prochainement une réunion entre toutes les parties prenantes. David LAPPARTIENT propose l'organisation de deux réunions distinctes :

- Une dédiée à la sécurité et tenue en préfecture de la Gironde et initiée à la demande de la Mairie de Bordeaux, avec la présence de Sylvain DUPLOYER, Arnaud COURTIER, Anne LEPAGE, Enrico DELA CASA, du Président du comité régional d'Aquitaine, du Président du comité départemental de la Gironde, du Président du club organisateur ;
- Une réunion dédiée aux aspects organisationnels et budgétaires découlant des mesures imposées par l'autorité préfectorale.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.2. Maillots « France » pour les pilotes « challenge »

Sylvain DUPLOYER interroge le Directeur juridique pour savoir s'il a étudié les contrats établis entre la FFC et ses prestataires de services et connaître ce qu'il est possible de faire. Christophe LAVERGNE déclare qu'il ne peut apporter une réponse immédiate à la demande, faute d'avoir étudié les contrats évoqués.

1.3. Maillots de champion de France de BMX

Dans un souci d'économie mais aussi par volonté de parvenir à une uniformisation avec les maillots protocolaires « UCI », Sylvain DUPLOYER propose, pour toutes les disciplines du cyclisme, de ne plus faire apparaître le pictogramme spécifique de la discipline sur les maillots protocolaires de champion de France. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1.4. Labellisation des structures de divisions nationales

1.4.1. Division nationale 1

La commission propose que le label structure de division nationale 1 soit attribué au titre de l'année 2017, aux structures suivantes : Stade Bordelais ASPTT BMX (Aquitaine), Lempdes BMX Auvergne (Auvergne), DN Cycles Evasion Saint-Brieuc Côtes d'Armor (Bretagne), BMX Club Joué les Tours (Centre Val de Loire), DN Les Pennes Mirabeau (Provence), Saint-Etienne BMX GT (Rhône-Alpes). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « division nationale 1 » à ces structures, au titre de l'année 2017.

1.4.2. Division nationale 2

La commission propose que le label structure de division nationale 2 soit attribué au titre de l'année 2017, aux structures suivantes : BMX Trégueux Côtes d'Armor (Bretagne), Bi-club Chapellois (Centre Val de Loire), BMX Besançon Doubs (Franche-Comté), Division nationale Bolbec BMX (Normandie), Maikun Sarrians BMX (Provence), Ain Cotière BMX Sodicycle (Rhône-Alpes). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « division nationale 2 » à ces structures, au titre de l'année 2017.

2. Commission piste

David LAPPARTIENT interroge Anne LEPAGE pour savoir quelles sont précisément les modifications proposées dans le document mis à disposition des membres. Cette dernière explique que la coordinatrice a repris la réglementation de l'Union Cycliste Internationale et s'est rapprochée de la Direction technique nationale et du Président de la commission piste pour l'adapter la réglementation nationale. Après quoi, le Président de la FFC propose d'adopter le règlement des championnats de France sur piste 2017, les modifications proposées pour la manche piste de la Coupe de France juniors et pour la réglementation de l'omnium « jeunes ». Le règlement des championnats de France sur piste 2017 et les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité. Voir en annexe 2.

3. Commission jeunesse

Henri LAFARGUE présente la proposition de la commission visant à modifier l'article 2.1.012 de la réglementation générale (Activité des catégories jeunes minimes et cadets). La commission propose d'autoriser les courses minimes garçons et filles disputées en deux tronçons, à condition que la distance totale des deux tronçons ne dépasse pas le maximum autorisé pour les épreuves habituelles (en un seul tronçon) des catégories concernées. Henri LAFARGUE précise que la Direction technique nationale a émis un avis favorable, avec la possibilité d'organiser une épreuve contre la montre matinale sur une courte distance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Commission du cyclo-cross

David LAPPARTIENT demande à Anne LEPAGE de présenter les propositions de la commission.

4.1. Proposition d'une quatrième manche pour la Coupe de France de cyclo-cross 2017

Suite à la position prise par le Bureau exécutif lors de sa séance du 24 novembre 2016, qui avait décidé de prendre avis auprès du Conseil national des Présidents de comités

régionaux, la commission réitère sa proposition d'organisation d'une quatrième manche de la Coupe de France 2017 ouverte à toutes les catégories, compte tenu que le Conseil national des Présidents de comités régionaux a émis un avis défavorable. Le Président de la FFC propose que la Bureau exécutif adopte la même position que le Conseil national des Présidents de comités régionaux. La proposition est donc rejetée à l'unanimité.

4.2. Proposition de modification de l'article 5.1.038 de la réglementation fédérale du Cyclo-cross (Titre 5)

Texte en vigueur

Proposition de texte

<p>Article 5.1.038 Changement de matériel - Ravitaillement</p> <p>Le ravitaillement en cyclo-cross n'est pas autorisé.</p>	<p>Article 5.1.038 Changement de matériel - Ravitaillement</p> <p>Le ravitaillement en cyclo-cross n'est pas autorisé. Les coureurs peuvent emporter des bidons sur leur vélo et installer des bouteilles sur leur vélo de rechange dans les postes de matériel. L'utilisation de dispositifs de transport d'eau laissant les mains libres tels que les sacs à dos est permise, et les coureurs sont également autorisés à transporter des bouteilles dans les poches de leurs maillots. Il est cependant interdit de recevoir un bidon de quiconque durant la course. Le coureur ne peut obtenir de boissons supplémentaires que lorsqu'il prend un vélo de rechange, déjà équipé d'un bidon, dans le poste de matériel.</p>
--	---

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Commission route

Michel BERGEAT présente les propositions de la commission.

5.1. Règlement des ententes de divisions nationales

Michel BERGEAT expose les éléments suivants.

5.1.1. Rappel du principe de base de l'entente interclubs : association type loi de 1901 déclarée en préfecture

Il n'y a pas d'obligation pour l'entente d'être affiliée à la FFC. En revanche, les clubs composant l'entente ont l'obligation d'être affiliés à la FFC.

5.1.2. Plusieurs types d'ententes de divisions nationales

La structure interclubs peut être réalisée :

- Soit à partir de clubs dans un même département,
- Soit à partir de clubs situés dans des départements limitrophes géographiquement du siège de l'entente (dans un même comité régional selon le nouveau découpage régional).

5.1.3. Nombre de coureurs par club composant l'entente

Minimum de 1 et maximum de 17.

5.1.4. Nombre de clubs composant l'entente

Minimum : 2. Pas de maximum.

5.1.5. Nombre maximum de coureurs au sein de l'entente

18 coureurs de 1^e et 2^e catégories pour les hommes.

12 compétitrices de 1^e et 2^e catégories pour les dames pour la participation aux manches de la Coupe de France.

5.1.6. Catégorie des coureurs

- Ententes seniors hommes avec de coureurs 1^{ère}, 2^{ème} catégorie ;
- Ententes dames ;
- Ententes juniors avec des licencié(e)s âgés de 17 et 18 ans.

Dans une perspective de formation, une entente de structure spécifique « juniors » ne peut être mise en place que par l'intermédiaire d'une structure de division nationale déjà existante.

5.1.7. Autres critères

La structure interclubs doit :

- posséder un maillot spécifique, distinct d'un maillot d'un comité régional et ou départemental.
- réaliser des contrats ou conventions avec les clubs appartenant à cette structure pour définir les principes de participation dans les différentes épreuves.

La liste des coureurs appartenant à ces structures interclubs doivent être fournie aux comités régionaux concernés ou à la FFC en début d'année.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité pour une application dès le début de la saison routière 2017. Elles devront être soumises à l'examen du Conseil fédéral lors de sa séance programmée les 3 et 4 février 2017.

5.2. Cas des coureurs n'appartenant pas à l'EEE (Espace économique européen) intégrés à l'effectif des structures de divisions nationales.

David LAPPARTIENT propose que pour les licencié(e)s issues d'une nation dont la fédération cycliste bénéficie d'une convention de coopération établie avec la FFC, ne soit pas appliquée la limitation à deux coureurs étrangers issus d'une nation n'appartenant pas à l'Espace économique européen. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VIII. EPREUVES OFFICIELLES

1. Coupe de France cadets des comités départementaux sur route 2017

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation de la Coupe de France cadets des comités départementaux sur route 2017 au site de Civaux (Poitou-Charentes) pour une réalisation le 30 septembre.

2. Manche piste de la Coupe de France juniors sur route 2017

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide de fixer la date d'organisation de la manche piste de la Coupe de France juniors sur route 2017 au samedi 6 mai.

3. Première manche de la Coupe de France Fenioux 2017

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide que la première manche de la Coupe de France Fenioux 2017 sera disputée sur le vélodrome du Mans (Pays de la Loire), le samedi 6 et le dimanche 7 mai.

4. Coupe du monde sur piste 2017

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du Vélo-Club de Roubaix Lille Métropole à l'organisation d'une manche de la Coupe du monde sur piste, pour une réalisation les 3 et 4 novembre 2017 sur le vélodrome « Jean Stablinski » de Roubaix.

5. Challenge France Nord-Est de BMX 2018

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation du Challenge France Nord-Est de BMX 2018 à Besançon (Franche-Comté).

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Partenariat entre la FFC et la société « Armorlux »

Ludovic SYLVESTRE annonce la reconduction du contrat en cours entre la FFC et la société Armorlux. Il précise que la prolongation d'une durée de 3 ans prendra effet à partir du 1^{er} mars 2017 et rappelle que cette société fournit les équipements vestimentaires officiels destinés aux arbitres de la FFC.

2. Demande écrite émise par Michel CHAVANNEL

David LAPPARTIENT fait part de la nouvelle demande formulée par écrit par Michel CHAVANNEL, agissant au nom du comité de coordination « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ». Sachant que la fusion des trois actuels comités régionaux sera réalisée à la fin de l'année 2017, la coordination « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes » souhaite mettre en place, pour l'année 2017, des déplacements communs des 3 sélections sportives régionales dans toutes les disciplines du cyclisme. La coordination « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes » sollicite une dérogation pour participer à plusieurs épreuves inscrites aux

divers calendriers nationaux. La demande précise que la coordination « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes » a tenu compte de l'avis émis par le Conseil des Présidents de comités régionaux lors de sa séance tenue les 25 et 26 novembre 2016 et que celle-ci se limite aux épreuves hors Coupe de France et championnats de France.

Après quoi, le Président propose de donner une suite favorable à cette demande, qui est entérinée à l'unanimité.

David LAPPARTIENT demande à Anne LEPAGE de lui préparer un projet de courrier de réponse sous sa signature, qui sera adressé à Monsieur CHAVANEL pour lui faire part de la réponse favorable adoptée par le Bureau exécutif.

3. Dossier « UCI Data »

Le Président donne la parole à Henri LAFARGUE. Le Président de la commission « informatique et nouvelles technologies d'information » affirme qu'il s'est efforcé de respecter les échéances imposées par l'Union Cycliste Internationale. Il explique notamment que sur les 62.996 licences validées au 4 janvier 2017, 20.399 le sont avec intégration du code « UCI-ID ». Il informe également les membres que les licences des catégories suivantes ne sont pas concernées par l'intégration du code « UCI-ID » : jeunes, encadrants, « pass'loisir », service. Il fait également part des difficultés rencontrées et des obligations à intégrer dès le début du mois de janvier 2017.

4. Dossier « My coach »

Henri LAFARGUE attire l'attention des membres au sujet de la demande formulée par la société qui développe le projet « My coach ». Celle-ci porte sur l'accès à la base de données de « Cicleweb » et son exploitation. Henri LAFARGUE évoque la nécessité d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) et d'une demande d'autorisation auprès des licenciés. Arnaud COURTIER précise l'objet de la demande et affirme que les éventuelles obligations déclaratives seront vérifiées auprès de la société prestataire.

5. Demande d'une société privée pour l'accès aux fichiers « Cicleweb »

Henri LAFARGUE informe les membres qu'une société spécialisée dans la gestion des engagements par internet souhaite bénéficier d'un accès à la base de données contenant les informations relatives aux licenciés de la FFC. Il interroge le Président au sujet de la réponse à formuler. David LAPPARTIENT indique qu'il lui semble indispensable que cette demande soit formalisée de manière précise par écrit.

6. Intervention de Michel BERGEAT au sujet de la situation des clubs cyclistes corses

Michel BERGEAT rend compte de son déplacement en Corse et fait part de la volonté des présidents des clubs cyclistes corses de retrouver une identité « comité cycliste régional ». David LAPPARTIENT propose d'établir une résolution à faire adopter par la prochaine assemblée générale de la FFC et dans laquelle il serait précisé que le Conseil fédéral ou le Bureau exécutif de la FFC valide le principe de la création d'un comité régional en Corse dans des conditions qui seront à définir par ces derniers. Il suggère que l'assemblée générale donne un mandat au Conseil fédéral pour gérer cette demande. Il demande également au Directeur juridique de préparer le contenu de cette résolution, qui fera l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la FFC, programmée le samedi 11 mars à Paris, au siège du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

7. Intervention de Sylvain DUPLOYER

Sylvain DUPLOYER demande la parole pour informer les membres qu'il déplore que la coordination « Picardie – Nord pas de Calais » ait décidé de ne proposer qu'un seul poste spécifique pour représenter le BMX dans l'organe de direction du futur comité régional des Hauts de France. David LAPPARTIENT affirme qu'il regrette également cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20'.
Prochaine réunion le jeudi 2 février 2017, à 9 h 00' au siège fédéral.

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

Plan d'actions

Points de l'ordre du jour	Personnes concernées	Actions et échéances
III. <u>VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES</u>		
21. Candidatures françaises pour le prochain Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme	Patrice ROY	Transmettre par courrier les candidatures de David LAPPARTIENT et Michel CALLOT au Secrétaire Général de l'UEC.
VII. <u>PROPOSITIONS DES COMMISSIONS</u>		
1. Commission du BMX		
1.2. Maillots « France » pour les pilotes « challenge »	Christophe LAVERGNE	Etudier les contrats établis entre la FFC et ses prestataires de services et connaître ce qu'il est possible de faire.
VIII. <u>QUESTIONS DIVERSES</u>		
2. Demande écrite émise par Michel CHAVANNE	Anne LEPAGE	Préparer un projet de courrier de réponse positive sous la signature du Président.
6. Intervention de Michel BERGEAT au sujet de la situation des clubs cyclistes corses	Christophe LAVERGNE	Préparer le contenu d'une résolution, qui fera l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la FFC.

Plan des annexes

Annexe 1 : classement des championnats de France des comités régionaux 2016 (page 12).

Annexe 2 : règlement des championnats de France sur piste 2017 (pages 13 à 36).

Annexe 1 : classement final des championnats de France des comités régionaux 2016

Rang	Comités Régionaux	BMX	Cyclisme en salle	Cyclo Cross	Piste	Polo Vélo	Route	VTT	TOTAL
1	RHONE ALPES	120	28	58	96		133	121	542
2	BRETAGNE	88		44	112		112	80	436
3	ILE DE FRANCE		27	48	120	29	100	88	412
4	FRANCHE-COMTE	88		80	68		108	72	396
5	BOURGOGNE	100		52	72		80	68	372
6	PROVENCE	116			84		68	96	364
7	PAYS DE LA LOIRE	108			104		116		328
8	PCARDIE	104			100		96		300
9	ALVERGNE	88	29				88	80	285
10	COTE D'AZUR	92					80	108	280
11	MIDI PYRENEES	88			88			92	268
12	NORMANDIE			56	76	30	80		242
13	LORRAINE			42			84	104	230
14	AQUITAINE	112			116				228
15	REGION CENTRE	96			108				204
16	ALSACE		31	52				112	194
17	NORD PAS DE CALAIS				92		92		184
18	LANGUEDOC ROUSSILLON			56				116	172
19	POITOU CHARENTES				64		104		168
20	LA REUNION				80			68	148
21	LIMOUSIN			46				100	146
22	CHAMPAGNE ARDENNE			42				84	126
23	GUADELOUPE				60				60
24	MARTINIQUE								
24	CORSE								
24	GUYANE								
24	MAYOTTE								
24	NOUVELLE CALEDONIE								
24	POLYNESIE FRANCAISE								
24	SAINT MARTIN								

vainqueur de la discipline

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Championnats de France Piste 2017:

1. ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE

Compte tenu des importantes modifications votées par l'UCI au niveau des contenus des épreuves internationales, il est nécessaire aussi de les modifier dans les championnats (omnium sur 4 épreuves, Américaines dames, arrivée de la course tempo...).

La commission nationale piste propose l'attribution des titres des champions de France suivants (50 au total) :

Minimes-Cadettes
Vitesse
Vitesse par Equipes Cadettes/Juniors
Poursuite individuelle (Cadettes seulement)
Course aux Points
Scratch
Course Tempo
Elimination
Américaine

Cadets
Vitesse
Vitesse par Equipes Cadets/Juniors
Poursuite Individuelle
Course aux Points
Scratch
Course Tempo
Elimination
Américaine

Juniors Dames
Vitesse*
Vitesse par Equipes Cadettes/Juniors
Keirin*
500m*
Poursuite individuelle
Course aux Points*
Scratch*

Juniors Hommes
Vitesse
Vitesse par Equipes Cadets/Juniors
Keirin
Km
Poursuite Individuelle
Poursuite par Equipes
Course aux Points
Scratch
Elimination
Course Tempo
Américaine

**Tournoi Juniors/Elite Dames avec un titre Juniors attribué ainsi qu'un titre scratch*

Elite Dames
Vitesse*
Keirin*
500m*
Omnium
Poursuite Individuelle
Poursuite par Equipes
Course aux Points*
Scratch*
Américaine

Elite Hommes
Vitesse
Keirin
Km
Omnium
Poursuite Individuelle
Poursuite par Equipes
Course aux Points
Scratch
Américaine

**Tournoi Juniors/Elite Dames avec un titre Juniors attribué ainsi qu'un titre scratch*

2. Proposition de réglementation des épreuves :

Rappel de participation :

Comme les années précédentes et suite à la décision du Bureau exécutif, prise lors de sa séance du 5 septembre 2013, les comités régionaux peuvent disposer d'un compétiteur supplémentaire pour une épreuve individuelle de leur choix pour les catégories cadets et juniors hommes.

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Aussi, les comités régionaux, auront la possibilité d'ajouter un coureur ne figurant pas dans la formation initialement engagée. Ce joker a la possibilité de disputer les épreuves individuelles ou par équipes mais il doit être déclaré au moment de la remise des dossards par le responsable du comité régional.

2.1 Règlementation générale

En cas de chute importante empêchant le coureur de participer à toutes les épreuves dans lesquelles il était engagé, son équipe ou comité régional sera en mesure de le remplacer par un coureur déjà engagé dans le championnat. Le Directeur Sportif devra en informer le jury des commissaires dans les meilleurs délais sous peine de voir sa demande refusée.

2.2 Vitesse Individuelle

2.2.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- Au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

Formule :

- Qualifications sur 200 m lancé – 16 qualifiés*
- 1/8 finales (8 séries à 2)
- ¼ finale en 2 manches qualificatives et belles éventuelles
- ½ finale en 2 manches et belles éventuelles
- Finale places 3 et 4 en 2 manches et belle éventuelle
- Finale places 1 et 2 en 2 manches et belle éventuelle

**Le nombre de qualifiés pourra être revu en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve.*

Pour les places de 9 à 16 et 5 à 8, elles seront déterminées par le temps réalisé lors des qualifications du 200m.

Ordre de départ des 200 m lancés :

- Les coureurs figurant sur le ranking UCI partiront les derniers dans l'ordre inverse de leur classement.
- Puis les quatre premiers coureurs des Championnats de France Elite de l'année précédente, s'ils ne figurent pas sur le classement international, dans l'ordre inverse de leur classement.
- En cas d'ex-æquo, les coureurs concernés sont départagés selon le meilleur temps réalisé lors des 100 derniers mètres. Dans l'éventualité où le temps des 100 derniers mètres ne peut être enregistré, ou si les coureurs sont toujours ex-æquo, les coureurs sont départagés par tirage au sort

2.2.2 ELITE DAMES - JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs : Un titre sera attribué pour la catégorie Juniors Dames ainsi qu'un titre Scratch

- A la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- A la deuxième : une médaille d'argent
- A la troisième : une médaille de bronze

Formule :

- Qualifications sur 200 m lancés - 16 qualifiées*
- 1/8 finales (8 séries à 2)

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- ¼ finale en 2 manches et belles éventuelles
 - Matches de classement à 2 (2 séries). Les 2 vainqueurs vont en finale pour les places 5 à 6 et les 2 autres en finale pour les places 7 à 8
 - ½ finale en 2 manches et belles éventuelles
 - Finale places 3 et 4 en 2 manches et belle éventuelle
 - Finale places 1 et 2 en 2 manches et belle éventuelle
- *Le nombre de qualifiés pourra être revu en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve.*
- Pour les places de 9 à 16, elles seront déterminées par le temps réalisé lors des qualifications du 200m.

Ordre de départ des 200 m lancés :

- Les coureurs figurant sur le ranking UCI partiront les derniers dans l'ordre inverse de leur classement (Elite Dames puis Juniors Dames).
- Puis les quatre premiers coureurs des Championnats de France Elite puis Juniors de l'année précédente, s'ils ne figurent pas sur le classement international, dans l'ordre inverse de leur classement.
- En cas d'ex-æquo, les concurrentes concernées sont départagées selon le meilleur temps réalisé lors des 100 derniers mètres. Dans l'éventualité où le temps des 100 derniers mètres ne peut être enregistré, ou si les concurrentes sont toujours ex-æquo, elles sont départagées par tirage au sort.

2.2.3 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Règlement :

- Qualifications sur 200 m lancé - 16 qualifiés*
- 1/8 finales (8 séries à 2)
- ¼ finale en 2 manches qualificatives et belles éventuelles
- ½ finale en 2 manches et belles éventuelles
- Finale places 3 et 4 en 2 manches et belle éventuelle
- Finale places 1 et 2 en 2 manches et belle éventuelle

**Le nombre de qualifiés pourra être revu en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve.*

Pour les places de 9 à 16 et 5 à 8, elles seront déterminées par le temps réalisé lors des qualifications du 200m.

Ordre de départ :

- Les coureurs figurant sur le ranking UCI partiront les derniers dans l'ordre inverse de leur classement
- Puis, Les quatre premiers coureurs des Championnats de France de l'année précédente, dans l'ordre inverse de leur classement s'ils sont engagés dans l'épreuve.

2.2.4 CADETS

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota, le Champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Règlement :

- Développement maximum autorisé à 7,01 m
- Qualifications sur 200 m lancé - 28 qualifiés - 4 premiers temps passent en 1/8 finales directement*

- 1/16 finales (12 séries à 2)
- 1/8 finales (8 séries à 2)
- ¼ de finale en deux manches et belles éventuelles
- ½ finales en deux manches et belles éventuelles
- Finale 3 et 4 en deux manches et belle éventuelle
- Finale 1 et 2 en deux manches et belle éventuelle

***Le nombre de qualifiés pourra être revu en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve.*

Pour les places de 17 à 28, 9 à 16 et 5 à 8, elles seront déterminées par le temps réalisé lors des qualifications du 200m.

Ordre de départ :

- Les quatre premiers coureurs des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement s'ils sont engagés dans l'épreuve.

2.2.5 MINIMES & CADETTES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 13 à 16 ans titulaires d'une licence Minime ou Cadette

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs :

- à la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

Règlement :

- Développement maximum autorisé à 7,01 m
- Qualifications sur 200 m lancé - 28 qualifiées - 4 premiers temps passent en 1/8 finales directement*

- 1/16 finales (12 séries à 2)
- 1/8 finales (8 séries à 2)
- ¼ de finale en deux manches et belles éventuelles
- ½ finales en deux manches et belles éventuelles
- Finale 3 et 4 en deux manches et belle éventuelle
- Finale 1 et 2 en deux manches et belle éventuelle

**Le nombre de qualifiés pourra être revu en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve.*

Ordre de départ :

- Les quatre premières concurrentes des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement si elles sont engagées dans l'épreuve.

2.3 Vitesse par Equipes

2.3.1 CADETS & JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 18 ans maximum titulaires d'une licence Cadet et Junior
- L'équipe sera obligatoirement constituée d'au minimum un coureur Cadet et un coureur Junior. Le 3ème coureur peut être un Cadet ou un Junior. Le 1er tour devra être obligatoirement effectué par un coureur Cadet

Nombre d'équipes :

- 1 équipe par comité régional

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Attributs :

- à la première équipe : le maillot de Champion de France à chaque coureur et une médaille d'or à chaque coureur
un trophée à l'équipe Championne de France
- à la deuxième équipe : une médaille d'argent à chaque coureur
- à la troisième équipe : une médaille de bronze à chaque coureur

Formule :

Tournois de vitesse par équipes à deux phases :

- Les séries qualificatives désignent les 8 meilleures équipes sur la base du temps réalisé
- Les finales se dérouleront de la manière suivante :
 - 1er et 2ème temps : Finale 1ère et 2ème place
 - 3ème et 4ème temps : Finale 3ème et 4ème place
 - 5ème et 6ème temps : Finale 5ème et 6ème place
 - 7ème et 8ème temps : Finale 7ème et 8ème place

La participation aux phases finales est obligatoire pour toute équipe qualifiée. L'absence au départ non justifiée (sur avis du jury des commissaires) sera sanctionnée financièrement.

Ordre de départ des séries qualificatives :

- Les quatre premières équipes des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position dans l'ordre inverse de leur classement.

L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Vitesse par équipes

- Développement maximum autorisé pour les Cadets : 7,01 m
- Développement libre pour les Juniors

2.3.2 MINIMES CADETTES & JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgés de 13 à 18 ans maximum titulaires d'une licence Minime, Cadette, Junior
- Chaque équipe est obligatoirement composée de 2 concurrentes, les comités régionaux ont la possibilité d'engager une Minime ou une Cadette qui doit obligatoirement effectuer le premier tour de piste. La 2ème concurrente peut, au choix des comités régionaux, être une Cadette ou une Junior, mais en aucun cas une Minime.

Nombre d'équipes :

- Sans limitation

Attributs :

- à la première équipe : le maillot de Champion de France à chaque coureur et une médaille d'or à chaque coureur
un trophée à l'équipe Championne de France

France

- à la deuxième équipe : une médaille d'argent à chaque coureur
- à la troisième équipe : une médaille de bronze à chaque coureur

Formule :

Tournois de vitesse par équipes à deux phases :

- Les séries qualificatives désignent les 8 meilleures équipes sur la base du temps réalisé
- Les finales se dérouleront de la manière suivante :
 - 1er et 2ème temps : Finale 1ère et 2ème place
 - 3ème et 4ème temps : Finale 3ème et 4ème place
 - 5ème et 6ème temps : Finale 5ème et 6ème place
 - 7ème et 8ème temps : Finale 7ème et 8ème place

La participation aux phases finales est obligatoire pour toute équipe qualifiée. L'absence au départ non justifiée (sur avis du jury des commissaires) sera sanctionnée financièrement.

L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Vitesse par équipes

- Développement maximum autorisé pour les Minimales - Cadettes : 7,01 m

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Développement libre pour les Juniors Dames

2.4 Keirin

2.4.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- Au premier : un maillot de Champion de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Le 1er tour de compétition, et les finales sont disputés sur 6 tours de piste

Formule :

- Pour la composition des séries qualificatives du 1er tour, il sera tenu compte du ranking UCI puis par tirage au sort pour les coureurs ne figurant pas au classement international de l'épreuve
- 1er tour : 2 séries qualificatives à 6/7 coureurs, les 3 premiers coureurs sont qualifiés pour la finale. Les 3 concurrents suivants (de 4ème à 6ème) iront en petite finale
- Petite Finale (places 7 à 12) : 6 coureurs
- Finale (places 1 à 6) : 6 coureurs

2.4.2 ELITE JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs : Un titre sera attribué pour la catégorie Juniors Dames ainsi qu'un titre Scratch

- A la première : un maillot de Championne de France et une médaille d'or
- A la deuxième : une médaille d'argent
- A la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Le 1er tour de compétition, et les finales seront disputés sur 6 tours de piste

Formule :

- Pour la composition des séries qualificatives du 1er tour, il sera tenu compte du ranking UCI Elite Dames puis Juniors Dames puis par tirage au sort pour les coureurs ne figurant pas au classement international de l'épreuve
- 1er tour : 2 séries qualificatives à 6/7 coureurs, les 3 premiers coureurs sont qualifiés pour la finale. Les 3 concurrents suivants (de 4ème à 6ème) iront en petite finale
- Petite Finale (places 7 à 12) : 6 coureurs
- Finale (places 1 à 6) : 6 coureurs

2.4.3 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Distance :

- Le 1er tour de compétition et la finale sont disputés sur 6 tours de piste

Formule :

- Pour la composition des séries qualificatives du 1er tour, il sera tenu compte du ranking UCI puis par tirage au sort pour les coureurs ne figurant pas au classement international de l'épreuve
- 1er tour : 2 séries qualificatives à 6/7 coureurs, les 3 premiers coureurs sont qualifiés pour la finale. Les 3 concurrents suivants (de 4ème à 6ème) iront en petite finale
- Petite Finale (places 7 à 12) : 6 coureurs
- Finale (places 1 à 6) : 6 coureurs

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

2.5 Km / 500m

2.5.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Engagement libre sous condition que les coureurs engagés aient réalisé un maximum de temps de 1' 10"

Classement :

- Il sera établi sur la base des temps réalisés par l'ensemble des coureurs engagés. Finale directe

Attributs :

- Au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- 4 tours de piste de 250 m soit 1000 m

Ordre de départ :

- Les coureurs figurant sur le ranking UCI partiront les derniers dans l'ordre inverse de leur classement.
- Puis les quatre premiers coureurs des Championnats de France Elite de l'année précédente, s'ils ne figurent pas sur le classement international, dans l'ordre inverse de leur classement.

2.5.2 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- 3 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota, le champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation

Un maximum de temps soit 1'11" est exigé pour la participation au championnat de France.

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Classement :

- Il sera réalisé sur la base des temps réalisés par l'ensemble des engagées. Finale directe.

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 1000 m soit 4 tours de la piste de 250 m

Ordre de départ des séries qualificatives :

- Les coureurs figurant sur le ranking UCI partiront les derniers dans l'ordre inverse de leur classement.

- Puis les quatre premiers coureurs des Championnats de France de l'année précédente, Juniors s'ils ne figurent pas sur le classement international, dans l'ordre inverse de leur classement.

2.5.3 ELITE-JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Classement :

- Il sera réalisé sur la base des temps réalisés par l'ensemble des engagées. Finale directe.

Attributs : Un titre sera attribué pour la catégorie Juniors Dames ainsi qu'un titre Scratch

- à la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- 2 tours de piste de 250 m soit 500m

Ordre de départ :

- Les coureurs figurant sur le ranking UCI partiront les derniers dans l'ordre inverse de leur classement.

- Puis les quatre premiers coureurs des Championnats de France Elite de l'année précédente puis Juniors, s'ils ne figurent pas sur le classement international, dans l'ordre inverse de leur classement.

2.6 Poursuite Individuelle

2.6.1 ELITE HOMMES (4 Km)

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 17 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- Au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 4000 m soit 16 tours de piste de 250 m

Formule : Tournois de poursuite en 2 phases

- Les séries qualificatives qui désigneront les 4 meilleurs coureurs sur la base du temps réalisé

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Les finales : les coureurs ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres disputent la finale pour les troisième et quatrième places

Ordre de départ :

- Les quatre premiers coureurs des championnats de France Elite de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement s'ils sont engagés dans l'épreuve.

2.6.2 ELITE DAMES (3 Km)

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 19 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- A la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- A la deuxième : une médaille d'argent
- A la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 3000 m soit 12 tours de piste de 250 m dans le cadre de la poursuite individuelle de l'omnium

Ordre de départ :

Les quatre premiers coureurs des championnats de France Elite de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement s'ils sont engagés dans l'épreuve.

Formule : Tournois de poursuite à 2 phases :

- Les séries qualificatives qui désigneront les 4 meilleurs coureurs sur la base du temps réalisé
- Les finales : les coureurs ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres la finale pour les troisième et quatrième places

2.6.3 JUNIORS HOMMES - 3 Km

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- 3 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota, le Champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation

Un maximum de temps soit 3'50" sera exigé pour la participation au Championnat de France.

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 3000 m soit 12 tours de la piste de 250 m

Formule :

Tournois de poursuite à deux phases :

- Les séries qualificatives désignent les 4 meilleurs coureurs sur la base du temps réalisé
- Les finales :

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Les coureurs ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres coureurs disputent la finale pour les troisième et quatrième places

Ordre de départ des séries qualificatives :

- Les quatre premiers coureurs des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement s'ils sont engagés dans l'épreuve

2.6.4 JUNIORS DAMES - 2 Km

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Un maximum de temps soit 3'00" sera exigé pour la participation au championnat de France.

Attributs :

- à la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

Distance :

L'épreuve se dispute sur la distance de 2000 m soit 8 tours de la piste de 250 m

Formule :

Tournois de poursuite à deux phases :

- Les séries qualificatives désignent les 4 meilleurs coureurs sur la base du temps réalisé
- Les finales :

Les coureurs ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres coureurs disputent la finale pour les troisième et quatrième places

Ordre de départ des séries qualificatives :

- Les quatre premiers coureurs des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement si elles sont engagées dans l'épreuve

2.6.5 CADETS - 3 Km

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota, le Champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 3000 m soit 12 tours de la piste de 250 m

Formule :

- Finale directe avec des séries à deux coureurs et classement au temps

Ordre de départ :

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Les quatre premiers coureurs des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement s'ils sont engagés dans l'épreuve

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Poursuite individuelle
- Développement maximum autorisé : 7,01 m

2.6.6 CADETTES - 2 Km

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadette

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- au premier : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 2000 m soit 8 tours de la piste de 250 m

Formule :

- Finale directe avec des séries à 2 coureurs et classement au temps

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la poursuite
- Développement maximum autorisé : 7,01 m

2.7 Poursuite par Equipes

2.7.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 17 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors (**possibilité d'intégrer un Junior par équipe sur avis favorable de la DTN**)

Nombre de concurrents :

- 1 équipe par comité régional ou structure professionnelle

Attributs :

- A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France, une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe, et un trophée à l'équipe Championne de France
- A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe
- A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 4000 m soit 16 tours de piste de 250 m

Formule :

Les Championnats de France de la poursuite par équipes Elite Hommes se disputent dans le cadre d'un seul tournoi en 2 phases :

- Les séries qualificatives (opposant 2 équipes en Piste) qui désigneront les 8 meilleures équipes sur la base du temps réalisé.
- Les finales se dérouleront de la manière suivante :
-7ème et 8ème temps : Finale 7ème et 8ème place

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

-5ème et 6ème temps : Finale 5ème et 6ème place

3ème et 4ème temps : Finale 3ème et 4ème place

1er et 2ème temps : Finale 1ère et 2ème place

La participation aux phases finales est obligatoire pour toute équipe qualifiée. L'absence au départ non justifiée (sur avis du jury des commissaires) sera sanctionnée financièrement.

Les équipes seront composées de 4 coureurs. La composition de l'équipe peut varier d'une manche à l'autre avec un changement maximum d'une personne. Les directeurs techniques doivent avertir les commissaires de tout changement au minimum une heure avant que la manche de la compétition en question commence

Ordre de départ :

- Lors des séries qualificatives, les quatre premières équipes des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement

2.7.2 ELITE DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors (avec avis favorable de la DTN)

Nombre de concurrentes:

- sans limitation
- Les équipes sont composées de 4 concurrentes (conformément à la décision du Bureau Directeur du 9 Janvier 2014)

Attributs :

- A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France, une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe, et un trophée à l'équipe Championne de France
- A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe
- A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 4000 m soit 16 tours de la piste de 250 m (conformément à la décision du Bureau Directeur du 9 Janvier 2014)

Formule :

Les Championnats de France de la poursuite par équipes Elite Dames se disputeront dans le cadre d'un seul tournoi en 2 phases :

- Les séries qualificatives (opposant 2 équipes en Piste) qui désigneront les 8 meilleures équipes sur la base du temps réalisé

- Les finales se dérouleront de la manière suivante :

7ème et 8ème temps : Finale 7ème et 8ème place

5ème et 6ème temps : Finale 5ème et 6ème place

3ème et 4ème temps : Finale 3ème et 4ème place

1er et 2ème temps : Finale 1ère et 2ème place

La participation aux phases finales est obligatoire pour toute équipe qualifiée. L'absence au départ non justifiée (sur avis du jury des commissaires) sera sanctionnée financièrement.

Les équipes seront composées de 4 concurrentes. La composition de l'équipe peut varier d'une manche à l'autre avec un changement maximum d'une personne. Les directeurs techniques doivent avertir les commissaires de tout changement au minimum une heure avant que la manche de la compétition en question commence

Ordre de départ :

- Lors des séries qualificatives, les quatre premières équipes des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement.

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

2.7.3 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre d'équipes :

- 1 équipe par comité régional

Attributs :

• à la première équipe : le maillot de champion de France et une médaille d'or à chaque coureur, un trophée à l'équipe championne de France .

• à la deuxième équipe : une médaille d'argent à chaque coureur

• à la troisième équipe : une médaille de bronze à chaque coureur

Distance :

- L'épreuve se dispute sur la distance de 4000 m soit 16 tours de la piste de 250 m

Formule :

Tournoi de poursuite par équipes en 2 phases :

• Les séries qualificatives (opposant 2 équipes en Piste) désignent les 8 meilleures équipes sur la base du temps réalisé

- Les finales se dérouleront de la manière suivante :

1er et 2ème temps : Finale 1ère et 2ème place

3ème et 4ème temps : Finale 3ème et 4ème place

5ème et 6ème temps : Finale 5ème et 6ème place

7ème et 8ème temps : Finale 7ème et 8ème place

La participation aux phases finales est obligatoire pour toute équipe qualifiée. L'absence au départ non justifiée (sur avis du jury des commissaires) sera sanctionnée financièrement.

Ordre de départ des séries qualificatives :

• Les quatre premières équipes des Championnats de France de l'année précédente partent en dernière position, dans l'ordre inverse de leur classement

2.8 Course aux Points

2.8.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

• Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

• Au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or

• Au deuxième : une médaille d'argent

• Au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Finale sur 40 Km (160 tours). Classement tous les 10 tours (16 sprints)

Règlement :

• L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la course aux points

• Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés.

2.8.2 ELITE-JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

• Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Junior

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs : Un titre sera attribué pour la catégorie Juniors Dames ainsi qu'un titre Scratch

• A la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- A la deuxième : une médaille d'argent
- A la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 15 Km (60 tours). Classement tous les 10 tours (6 sprints)
- Finale sur 20 Km (80 tours). Classement tous les 10 tours (8 sprints)

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la course aux points
- Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés
- Pour les Juniors et Elite Dames éliminées lors des phases qualificatives, le classement

sera établi selon les critères suivants par ordre de priorité :

- au nombre de points marqué lors des qualifications
- à place égale
- la manche la plus rapide

2.8.3 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Sont qualifiés d'office hors quota, le champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation ainsi que les 3 premiers de l'épreuve de course aux points de la manche piste de la Coupe de France juniors 2017 et le vainqueur de la course aux points de chaque manche de la Coupe de France FENIOUX piste 2017 (qui se dérouleront avant les Championnats de France Piste)

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 15 Km (60 tours). Classement tous les 10 tours (6 sprints)
- Finale sur 25 Km (100 tours). Classement tous les 10 tours (10 sprints)

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Course aux points
- Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés
- Tout coureur engagé peut, en cas de qualification en finale dans une autre spécialité,

s'abstenir de participer à cette épreuve

- Les coureurs qualifiés pour la finale de la Poursuite par équipes peuvent être remplacés par des coureurs régulièrement engagés dans cette discipline

2.8.4 CADETS

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota :
 - *le Champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation
 - *le vainqueur de la course aux points de chaque inter-région cadets 2017

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 10 Km (40 tours). Classement tous les 10 tours (4 sprints)
- Finale sur 15 Km (60 tours). Classement tous les 10 tours (6 sprints)

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Course aux points

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés

2.8.5 MINIMES CADETTES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 13 à 16 ans titulaires d'une licence Minime ou Cadette

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs :

- à la première : le maillot de Championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 5 Km (20 tours). Classement tous les 10 tours (2 sprints)
- Finale sur 10 Km (40 tours). Classement tous les 10 tours (4 sprints)

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Course aux points
- Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés

2.9 Scratch

2.9.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

- Au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 10 Km (40 tours)
- Finale sur 15 Km (60 tours)

2.9.2 ELITE/JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie et Juniors.

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs : Un titre sera attribué pour la catégorie Juniors Dames ainsi qu'un titre Scratch

- A la première : le maillot de championne de France et une médaille d'or
- A la deuxième : une médaille d'argent
- A la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 7,5 Km (30 tours)
- Finale sur 10 Km (40 tours)

Règlement :

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC du scratch

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Pour les Juniors et Elite Dames éliminées lors des phases qualificatives, le classement sera établi selon les critères suivants par ordre de priorité :
 - à distance parcourue égale
 - à place égale
 - la manche la plus rapide

2.9.3 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Sont qualifiés d'office hors quota, les 3 premiers de l'épreuve Scratch de la Manche Piste de la Coupe de France Juniors 2017 et le vainqueur du Scratch de chaque manche de la Coupe de France FENIOUX Piste 2017 (qui se dérouleront avant les Championnats de France Piste)

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 7,5 Km (30 tours)
- Finale sur 10 Km (40 tours)

2.9.4 CADETS

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota :
 - *le Champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation
 - *le vainqueur du scratch de chaque inter-région cadets 2017

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 3,5 Km (14 tours)
- Finale sur 5 Km (20 tours)

2.9.5 MINIMES CADETTES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 13 à 16 ans titulaires d'une licence Minime ou Cadette

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs :

- à la première : le maillot de championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 1,5 Km (6 tours)
- Finale sur 2,5 Km (10 tours)

2.10 Course Tempo

Règlement générale de l'épreuve :

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Course Tempo.
- Le classement s'établit aux points gagnés et accumulés par les coureurs lors des sprints et par tour gagné
- Après les 5 premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours. Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.
- Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 4 points.
- Un coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et perd les points accumulés dans cette course. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

2.10.1 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Sont qualifiés d'office hors quota, les 3 premiers de l'épreuve Course Tempo de la Manche Piste de la Coupe de France Juniors 2017

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 5 Km (20 tours – 16 classements)
- Finale sur 7,5 Km (30 tours – 26 classements)

2.10.2 CADETS

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

Distance :

- Série qualificative sur 3,5 Km (14 tours – 10 classements)
- Finale sur 5 Km (20 tours – 16 classements)

2.10.2 MINIMES CADETTES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 13 à 16 ans titulaires d'une licence Minime ou Cadette

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs :

- à la première : le maillot de championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Distance :

- Série qualificative sur 2 Km (8 tours – 4 classements)
- Finale sur 2,5 Km (10 tours – 6 classements)

2.11 Elimination

2.11.1 JUNIORS HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Sont qualifiés d'office hors quota, les 3 premiers de l'épreuve Elimination de la Manche Piste de la Coupe de France Juniors 2017 et le vainqueur de l'Elimination de chaque manche de la Coupe de France FENIOUX Piste 2017 (qui se dérouleront avant les Championnats de France Piste)

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

2.11.2 CADETS

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre de concurrents :

- 2 coureurs maximum par comité régional
- Est qualifié d'office hors quota :
 - *le Champion de France de l'année précédente s'il remplit les conditions de participation
 - *le vainqueur de l'Elimination de chaque inter-région cadets 2017

Attributs :

- au premier : le maillot de Champion de France et une médaille d'or
- au deuxième : une médaille d'argent
- au troisième : une médaille de bronze

2.11.3 MINIMES CADETTES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 13 à 16 ans titulaires d'une licence Minime ou Cadette

Nombre de concurrentes :

- Sans limitation

Attributs :

- à la première : le maillot de championne de France et une médaille d'or
- à la deuxième : une médaille d'argent
- à la troisième : une médaille de bronze

2.12 Omnium

Règlementation générale de l'épreuve

Principe :

L'omnium oppose 24 coureurs et se compose des 4 épreuves suivantes, à disputer dans cet ordre :

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Scratch
- Elimination
- Course Tempo
- Course aux points

Classement :

Les trois premières épreuves donnent lieu à un classement complet. Pour ces trois épreuves seulement, chaque gagnant se verra attribuer 40 points, chaque deuxième se verra attribuer 38 points, chaque troisième se verra attribuer 36 points, etc.

Les coureurs classés 21ème et au-delà se verront attribuer 1 point chacun.

Avant le départ de la course aux points, un classement actuel avec le total des points doit être établi et les coureurs débiteront la course aux points avec ces points accumulés au cours des trois premières épreuves. Les coureurs ajouteront ou perdront des points de leur total de points, sur la base des tours gagnés et perdus ainsi que sur la base des points remportés lors des sprints durant la course aux points.

Le classement général final de l'omnium évoluera par le biais de la course aux points.

Le gagnant de l'omnium sera le coureur ayant obtenu le plus haut total de points.

Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention «DNF».

Dans la course scratch et la course tempo, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute, ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra attribuer le prochain rang disponible (et les points) en considération du nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

Le coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

Dans la course aux points, le coureur ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre verra sa place dans le sprint final déterminée en considération du nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

En cas d'ex aequo au classement final, les places lors du sprint final de la dernière épreuve, la course aux points, les départagera.

2.12.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Si le nombre d'engagés est supérieur à 24 coureurs, un comité de sélection se réunira pour attribuer les places engagées par les comités ou les équipes afin de ne pas dépasser les 24 coureurs admis.

Ce comité de sélection sera composé de membres de la commission Piste et de la DTN.

Attributs :

- Au premier : un maillot de Champion de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

I. Scratch

L'épreuve se déroule sur 10 Km soit 40 tours.

Le règlement sera celui défini par les articles décrivant l'épreuve du scratch du règlement dans la réglementation générale de la piste.

II. Course Tempo

L'épreuve se déroule sur 10 Km soit 40 tours.

Le règlement sera celui défini par les articles décrivant l'épreuve de la Course Tempo dans la réglementation générale de la piste.

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

III. Elimination

Lors de sprints disputés tous les 2 tours pour les pistes de 250 mètres, le dernier coureur est éliminé. Le règlement sera celui défini par les articles décrivant l'épreuve de l'élimination dans la réglementation générale de la piste.

IV. Course aux points

Le règlement sera celui de la course aux points défini par les articles décrivant l'épreuve de la course aux points dans la réglementation générale de la piste.

Distance : 25 Km soit 100 tours avec un classement tous les 10 tours (10 classements)

2.12.2 ELITE/JUNIORS DAMES

Concurrentes qualifiées :

- Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors
- Nombre de concurrentes :
- Sans limitation

Si le nombre d'engagé est supérieur à 24 coureurs, un comité de sélection se réunira pour attribuer les dernières places engagées par les comités ou les équipes afin de ne pas dépasser les 24 coureurs admis.

Ce comité de sélection sera composé de membres de la commission Piste et de la DTN.

Attributs :

- Au premier : un maillot de Championne de France et une médaille d'or
- Au deuxième : une médaille d'argent
- Au troisième : une médaille de bronze

I. Scratch

L'épreuve se déroule sur 7,5 Km soit 30 tours.

Le règlement sera celui défini par les articles décrivant l'épreuve du scratch dans la réglementation générale de la piste.

II. Course Tempo

L'épreuve se déroule sur 7,5 Km soit 30 tours.

Le règlement sera celui défini par les articles décrivant l'épreuve de la Course Tempo dans la réglementation générale de la piste.

III. Elimination

Lors de sprints disputés tous les 2 tours pour les pistes de 250 mètres, le dernier coureur est éliminé. Le règlement sera celui défini par les articles décrivant l'épreuve de l'élimination dans la réglementation générale de la piste.

IV. Course aux points

Le règlement sera celui de la course aux points défini par les articles décrivant l'épreuve de la course aux points dans la réglementation générale de la piste.

Distance : 20 Km soit 80 tours avec un classement tous les 10 tours (8 classements)

2.13 Américaine

Règlementation générale de l'épreuve

L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la course de l'Américaine

Les sprints se déroulent tous les 10 tours.

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés (10 points, 6 points, 4 points, 2 points)

En cas d'égalité aux points, c'est la place lors du sprint final qui départagera.

Une équipe qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points.

Une équipe qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

2.13.1 ELITE HOMMES

Concurrents qualifiés :

- Hommes âgés de 19 ans et plus titulaires d'une licence « Elite professionnel », amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

Nombre de concurrents :

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

- Sans limitation

Attributs :

• A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France et une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe et un trophée à l'équipe Championne de France

• A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe

• A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- Finale à 18 équipes sur 50 Km (200 tours) - 20 classements

2.13.2 ELITE- JUNIORS DAMES

Concurrents qualifiés :

• Dames âgées de 17 ans et plus titulaires d'une licence 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, Juniors.

Nombre de concurrents :

- Sans limitation

Attributs :

• A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France et une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe et un trophée à l'équipe Championne de France

• A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe

• A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- Finale à 14 équipes sur 30 Km (120 tours) - 12 classements

2.13.3 JUNIORS HOMMES

Coueurs qualifiés :

- Coueurs âgés de 17 à 18 ans titulaires d'une licence Junior

Nombre d'équipes :

• 2 équipes de comité régional maximum auxquelles viennent s'ajouter les 3 premières équipes de la Coupe de France de l'Américaine 2017 constituées obligatoirement des mêmes coueurs

• Le comité régional dont l'équipe a été sacrée Championne de France 2016 bénéficie d'une équipe supplémentaire

Attributs :

• A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France et une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe et un trophée à l'équipe Championne de France

• A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe

• A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- Série qualificative sur 15 Km (60 tours) - 6 classements

- Finale à 14 équipes sur 30 Km (120 tours) - 12 classements

2.13.4 CADETS

Concurrents qualifiés :

- Coueurs âgés de 15 à 16 ans titulaires d'une licence Cadet

Nombre d'équipes :

• 2 équipes de comité régional maximum auxquelles viennent s'ajouter les 3 premières équipes de la Coupe de France de l'Américaine 2017 constituées obligatoirement des mêmes coueurs

• Le comité régional dont l'équipe a été sacrée Championne de France 2016 bénéficie d'une équipe supplémentaire

Attributs :

• A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France et une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe et un trophée à l'équipe Championne de France

• A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe

• A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- Série qualificative sur 10 Km (40 tours) - 4 classements

- Finale à 14 équipes sur 20 Km (80 tours) - 8 classements

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

2.13.5 MINIMES-CADETTES

Concurrents qualifiés :

- Coureurs âgés de 13 à 16 ans titulaires d'une licence Minime ou Cadette.

Nombre d'équipes :

- Sans limitation

Attributs :

- A la 1ère équipe : un maillot de Champion de France et une médaille d'or pour chaque coureur de l'équipe et un trophée à l'équipe Championne de France
- A la 2ème équipe : une médaille d'argent pour chaque coureur de l'équipe
- A la 3ème équipe : une médaille de bronze pour chaque coureur de l'équipe

Distance :

- Série qualificative sur 5 Km (20 tours) - 2 classements
- Finale à 14 équipes sur 10 Km (40 tours) - 4 classements

Manche Piste de la Coupe de France Juniors

Compte tenu des modifications règlementaires apportées par l'UCI sur certaines épreuves piste et notamment sur l'Omnium, la Commission Nationale Piste, en accord avec les entraîneurs nationaux, propose de remplacer le Tour Lancé par une Course Tempo lors de la Manche Piste de Coupe de France Juniors.

Règlementation OMNIUM Jeunes

La Commission Nationale Piste en accord avec la DTN, et compte tenu des modifications de règlementation UCI concernant l'Omnium, propose l'ajout à la règlementation fédérale de l'OMNIUM pour les catégories Jeunes :

OMNIUM (Catégorie Benjamin - Minime - Cadet - Dames Minime- Dames Cadette)

Définition

L'omnium est une compétition unique consistant en plusieurs épreuves disputées avec un nombre maximum de coureurs définis par la limite de la piste se déroulant sur une journée selon l'ordre ci-après :

Nombre de coureurs en fonction de la piste :

Longueur de la Piste	Nombre Maxi de coureurs
200 m	20 coureurs
250m	24 coureurs
333m	36 coureurs

Epreuve en fonction des catégories de Compétiteur

Benjamins	Minimes	Cadets	Dames Minimes	Dames Cadettes et Dames M-C
1-Scratch	1-Scratch	1-Scratch	1-Scratch	1-Scratch
2-Elimination	2-Elimination	2-Elimination	2-Elimination	2-Elimination
3- Course Tempo	3- Course Tempo	3- Course Tempo	3- Course Tempo	3- Course Tempo
4-Course aux points	4-Course aux points	4-Course aux points	4-Course aux points	4-Course aux points

1. Scratch :

a- Distances

Benjamins : 1,5km

Minimes : 2,5km

Cadets : 5km

Dames Minimes : 2,5km

Dames Cadettes : 2,5km

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

b-Règlement Article 3.2.73 à 3.2.83 du règlement de la piste

2. Élimination

Règlement : Article 3.2.218 à 3.2.226 du règlement de la piste

3. Course Tempo

a- Distance :

Benjamins = 2 km

Minimes = 2,5 km

Dames Minimes = 2,5 km

Cadets = 5 km

Cadettes = 5 km

b- Règlement : L'épreuve se déroule suivant le règlement FFC de la Course Tempo.

Le classement s'établit aux points gagnés et accumulés par les coureurs lors des sprints et par tour gagné

Après les 5 premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours. Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.

Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 4 points.

Un coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et perd les points accumulés dans cette course. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

4- Course aux Points

a- Distances maximum et nombre de classements maximum (en fonction de la longueur de la piste) :

Benjamins = 6 km sur (3 classements)

Minimes = 10 km (5 classements)

Dames Minimes = 10 km (5 classements)

Cadets = 16 km (8 classements)

Cadettes = 10 km (5 classements)

b- Règlement : Article 3.2.114 à 3.2.133 du règlement de la piste.

Sur les pistes de 250 mètres ou moins, les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours. Sur les autres pistes, les sprints intermédiaires se disputent après chaque nombre de tours équivalant à la distance la plus proche de 2 km soit:

- tous les 7 tours sur les pistes de 285,714 m

- tous les 6 tours sur les pistes de 333,33 m

- tous les 5 tours sur les pistes de 400 m.

Classement de l'Omnium

Les trois premières épreuves donnent lieu à un classement complet. Pour ces épreuves seulement, chaque gagnant se verra attribuer 40 points, chaque deuxième se verra attribuer 38 points, chaque troisième se verra attribuer 36 points, etc.

Les coureurs classés 21e et au-delà se verront attribuer 1 point chacun.

Avant le départ de la Course aux Points, un classement actuel avec le total des points doit être établi et les coureurs débiteront la Course aux Points avec ces points accumulés au cours des trois premières épreuves. Les coureurs ajouteront ou perdront des points de leur total de points, sur la base des tours gagnés et perdus ainsi que sur la base des points remportés lors des sprints durant la course aux points.

Le classement général final de l'omnium évoluera par le biais de la course aux points.

Le gagnant de l'omnium sera le coureur ayant obtenu le plus haut total de points.

Annexe 2 : propositions présentées par la commission piste et adoptées par le Bureau exécutif

Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention « DNF » (n'a pas terminé). Où étant éliminé du Scratch ou de la course aux points se verra attribuer le rang de la dernière place disponible à cet instant.

Dans le cas du scratch et de la tempo race, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute, ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra attribuer la dernière place disponible pour ces épreuves et les points en tenant compte du nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

En cas d'ex aequo au classement final, les places lors du sprint final de la dernière épreuve, la course aux points, les départagera le vainqueur.